

## Colocation dans 1 chambre meublée

Par **Propi**, le 17/09/2010 à 21:59

Bonjour,

Une étudiante a qui je loue une chambre (12m<sup>2</sup>) héberge temporairement une amie à elle dans sa chambre le temps que celle ci trouve un autre logement.

Malheureusement elle ne trouve rien et sa carte de séjour expire mardi prochain.

Elles m'ont donc demandé s'il était possible que je leur loue la chambre en colocation et que j'établisse donc 2 attestations d'hébergement pour une même chambre.

Ca ne me dérange pas de le faire mais est-ce que j'ai le droit de le faire ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.